

L'express: Salariés, faut-il utiliser maintenant vos heures de DIF? avant qu'il disparaisse fin 2014

Auteur :ronie bouchon<ronie.bouchon@orange.fr>



L'échéance approche... Le nouveau compte personnel de formation signera la mort du droit individuel à la formation.

L'échéance approche... Le nouveau compte personnel de formation entrera en vigueur en janvier 2015 et signera la mort du droit individuel à la formation. Que vont devenir vos heures? Faut-il les utiliser maintenant? Destiné à privilégier l'entrée en formation des salariés les moins diplômés, souvent exclus de la formation, le CPF devra obligatoirement déboucher sur une formation qualifiante.

Les formations courtes et non qualifiantes jusqu'alors possiblement préparées grâce au DIF seront probablement exclues. "Cela concerne notamment les habilitations type Microsoft, les formations à la gestion de projet au management, à la communication interpersonnelle,... ne débouchant pas sur une qualification.

Rappelons aussi que les heures de CPF pourront être "abondées" par le salarié et/ou l'entreprise. En clair: s'il vous manque des heures pour préparer une formation, vous serez amené soit à en financer une partie vous-même, et/ou à demander à votre employeur qu'il participe également. Des négociations en perspective...

[pour lire l'article dans son entier](#) sur le site de l'Express

Formations éligibles au CPF pour les salariés

Pour le salarié, quel que soit son niveau de qualification, les formations éligibles au Compte Personnel de Formation sont des formations qualifiantes :

- soit figurant sur une liste élaborée par la CPNE de branche , ou, par la commission paritaire de l'OPCA interprofessionnels ;
- soit figurant sur une liste élaborée dans la région dans laquelle est implantée son entreprise ou établissement, par le CPRF ;
- soit figurant sur une liste élaborée au niveau national par le CPNFPE.